



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E27888

VALABLE JUSQU'AU 26/09/2026

ÉDITÉ LE

06/10/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/1989

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 21/07/2004
63 000

Raison sociale : WILLIAM HORN

575 ROUTE DE LA GRANDE RAIE
69220 SAINT-LAGER

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC VILLEFRANCHE s/S

Siret : 350 457 768 00017

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 80 00691

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP J03395L

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP J03395L

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2025

Téléphone : 0474668080

Portable : 0607791411

Fax :

Site Internet : horncouverture.fr

E-mail : couverture@hornwilliam.fr

Responsabilité légale :

HORN NICOLAS DIRECTEUR GÉNÉRAL / HORN STEPHANE PRÉSIDENT / HORN
FLORENCE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 11

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2371	Charpente et structures industrialisées en bois (Technicité courante) Mention RGE	20/09/2022
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	12/12/2023
3111	Tuiles canal (Technicité courante) Mention RGE	20/09/2022
3123	Tuiles plates (Technicité supérieure) Mention RGE	20/09/2022
3152	Couverture en métaux sauf plomb (Technicité confirmée) Mention RGE	20/09/2022
3181	Couverture en plaques nervurées ou ondulées Mention RGE	20/09/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.